

ANALYSE & REFERENCES :

Objet : SIGNALEMENT D'UN EVENEMENT ANORMAL.

Référence : BE N° DEF/GEND/OE/DO/RENS du 28 septembre 1992.

CM N° 32600 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 08 novembre 1985.

Nous soussignés, Gendarme, P C Officier de police judiciaire, en résidence à la brigade de

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la Gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le 23 septembre 2002, nous trouvant à _____, au bureau de notre unité se présente monsieur H J. Monsieur H nous fait part d'un événement qui est survenu à son domicile, dans la nuit du 21 au 22 septembre 2002, à minuit dix minutes.

EXPOSE DES FAITS

Monsieur H nous relate les faits suivants :

Durant la nuit du samedi 21 au dimanche 22 septembre 2002, monsieur H se trouve à son domicile. Il dort en compagnie de sa concubine, F S. Leurs enfants dorment également dans la maison.

A minuit dix minutes, ils sont tous les deux réveillés par un grondement qui s'amplifie. En quelques secondes, le bruit est devenu insupportable et terrifiant. Tout d'un coup, trois explosions en rafale se font entendre, puis le silence revient subitement.

Devant l'ampleur du bruit, le couple a pensé qu'un avion type Boeing s'écrasait, puis que leur toit avait été arraché.

Le couple est effrayé et monsieur H n'ose pas sortir de son domicile. Il appelle son beau frère qui se déplace. Il sort avec ce dernier et constate que rien n'a bougé sur son domicile ou aux alentours.

Aucune forme d'objet et aucune lumière n'a été vue par monsieur H et sa compagne. Les enfants n'ont pas été réveillés. Les voisins n'ont rien entendu durant la nuit.

Le couple pense qu'il y avait quelque chose au dessus de leur maison (sans toutefois osé prononcer le mot OVNI).

L'O.P.J.

<input type="checkbox"/>	01	M. le sous-préfet
<input type="checkbox"/>	01	M. le commandant la région Aérienne
<input checked="" type="checkbox"/>	02	Direction Générale de la gendarmerie Nationale-bureau défense opération
<input type="checkbox"/>	01	Archives
		à

Date de Clôture

25/10/02

(Signatures)

Transmis-le 05/11/2002

A. J. - M
Officier de Police Judiciaire
Commandant l'unité.

(Cachet & signature)

C.U

PV N° 687/02

Pièce

02

Feuillet

1

Nous soussignés, Gendarme, P C , Officier de police judiciaire, en résidence à la brigade de

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la Gendarmerie. Rapportons les opérations suivantes :



PERSONNE CONCERNEE

NOM & PRENOM (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)

H J

DATE & LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays)

Nationalité (si étranger)

De nationalité française

FILIAION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas où ces renseignements doivent être recueillis)

, concubinage

ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal et bureau distributeur, éventuellement n° de téléphone) profession

artisan.



DECLARATION

Ce jour, le vingt trois septembre deux mille deux à quatorze heures et cinquante minutes, nous trouvant à , comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus qui entendue séparément nous déclare :

--- Je souhaite vous signaler un événement étrange qui est survenu dans la nuit de samedi 21 septembre 2002 au dimanche 22 septembre 2002, à minuit et dix minutes.

--- Je me trouvais dans ma maison, située Je dormais et ma concubine, F S , se trouvait à côté de moi.

--- Durant le sommeil, nous avons été réveillés par un bruit anormal.

--- Il était minuit dix minutes, et j'ai été réveillé par un ronflement qui est allé de plus en plus fort. Au début, le bruit était supportable, mais en quelques secondes, il est devenu insupportable et terrifiant. Il était puissant. Cela a duré environ trois secondes. Puis tout d'un coup, il y a eu un gros bruit d'explosion en une rafale de trois coups, ces coups eux aussi de plus en plus forts. Après cela, plus de bruit de tout, le calme.

--- Lorsque le bruit a commencé et que je me suis réveillé, je pensais qu'il y avait un avion type Boeing qui allait s'écraser. Et lorsque j'ai entendu le bruit d'explosion, je me suis dit que mon toit en tôle s'était envolé ou que quelque-chose était tombé dessus, car au moment de l'explosion, les murs ont légèrement tremblé.

--- Ma concubine et moi étions vraiment effrayés. D'habitude, lorsqu'il y a du bruit autour de la maison, je sors pour voir ce qui se passe, mais là j'avais peur de sortir.

--- J'ai appelé mon beau-frère en lui demandant s'il pouvait venir. Je lui ai dit qu'il y avait eu quelque-chose d'anormal et que S avait très peur.

--- Lorsqu'il est arrivé, je suis sorti et j'ai regardé dehors. Il n'y avait rien d'anormal. Nous avons regardé ma toiture et aux alentours, mais rien de particulier. Ma toiture était intact. J'ai regardé le dimanche dès qu'il a fait jour, mais il n'y avait rien.

--- Personnellement, je pense à trois hypothèses. La première, mystique et religieuse et celle d'esprits qui ont fait tout ce bruit. La seconde qui me paraissait possible au moment des faits et celle d'un avion qui s'écrasait, mais il n'en est rien, et enfin, la troisième qui pour moi est la plus vraisemblable, et qu'il y a eu quelque-chose qui a été au dessus de ma maison et qui a fait ce bruit et cette explosion. Ce bruit montait en puissance.

--- Ce qui est bizarre, c'est que mes enfants dans la maison et les voisins n'ont rien entendu.

--- La fenêtre de ma chambre n'a pas de volets, et je n'ai pas vu de lumière anormale ou d'assombrissement à l'extérieur, simplement ce bruit énorme. Je me rappellerais ce bruit car il était vraiment très puissant. Il se trouvait vraiment au-dessus de ma maison.

à le lundi 23 septembre 2002 à 15 heures 20 minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus. J'y persiste et je n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de police judiciaire

C.U : PV N° 687/02

Pièce 03 Feuille 1

Nous soussignés, Gendarme, P C Officier de police judiciaire, en résidence à la brigade de

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la Gendarmerie.
Rapportons les opérations suivantes :

PERSONNE CONCERNEE

NOM & PRENOM (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)

F si

DATE & LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays)

Nationalité (si étranger)

De nationalité française

FILIAION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas où ces renseignements doivent être recueillis)

concubinage

ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal et bureau distributeur, éventuellement n° de téléphone) profession

sans.

DECLARATION

Ce jour, le vingt neuf septembre deux mille deux à quinze heures , nous trouvant à comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus qui entendue séparément nous déclare :

--- Suite à la déposition effectuée par mon concubin, je me présente pour répondre à votre convocation.

--- Durant la nuit de samedi 21 septembre 2002 au dimanche 22 septembre 2002, à minuit et dix minutes un événement étrange est survenu.

--- Je me trouvais dans ma maison, située Je dormais et j'ai soudain entendu un grondement qui s'approchait de plus en plus. J'ai posé la main sur mon concubin pour le réveiller, mais il venait de se réveiller, lui aussi à cause du bruit.

--- Le ronflement qui était au début assez faible et allé en amplifiant comme un avion qui approche. J'ai d'ailleurs pensé qu'un avion s'écrasé. Au début, le bruit était supportable, mais en quelques secondes, il est devenu insupportable et terrifiant. Puis tout d'un coup, il y a eu un gros bruit d'explosion. J'ai cru que quelque chose était tombé sur le toit de la maison. J'ai vraiment cru qu'un avion s'était écrasé. Quand je parle d'avion, je parle d'un Boeing car le bruit était très fort. Après cela, il y a eu le silence complet de la nuit. Seul notre chien aboyait.

--- J'étais vraiment effrayée et paniquée. J'ai demandé à J de sortir voir ce qu'il y avait, mais il n'a pas osé. Lui aussi a été impressionné par ce bruit. D'habitude il n'hésite pas à sortir lorsqu'il entend un bruit sur le toit ou dans la cour, mais cette fois, il avait peur lui aussi.

--- J' a appelé sa maman qui habite à côté, mais elle n'a rien entendu. Il a ensuite appelé son beau-frère en lui demandant de venir. Lorsqu'il est arrivé, J est sorti pour regarder dehors. Il m'a dit qu'il n'avait rien vu d'anormal. Personnellement, je ne suis pas sortie, j'avais encore peur.

--- Nous avons ensuite parlé de ce que nous venions d'entendre avec J puis plus tard avec la famille. Comme vous la dit J sur les trois hypothèses émise, nous pensons qu'il y avait quelque chose au dessus de notre maison ce soir là, mais sans savoir ce que c'est.

--- Le bruit était bien dans les airs, au dessus de la maison. Ce n'est pas un bruit de voisinage ou de véhicule qui circule. De plus, nous habitons dans un endroit très calme.

--- La fenêtre de notre chambre n'a pas de volets, et je n'ai pas vu de lumière anormale ou d'assombrissement à l'extérieur, simplement ce bruit énorme.

--- Au niveau des différents appareils ménagers ou hi-fi de la maison, je n'ai rien remarqué de particulier.

--- Ce qui bizarre, c'est que nos deux enfants qui dormaient dans la maison n'ont pas été réveillés.

--- J' a également demandé aux voisins s'ils avaient entendu ce bruit, mais ils n'ont rien entendu.

A le dimanche 29 septembre 2002 à 15 heures 20 minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus. J'y persiste et je n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue L'Officier de police judiciaire

ENQUETE

Monsieur H nous relate les faits ci-dessus. Sa compagne nous confirme ses dires.
(PIECES N° 02 et 03)

Aucun autre signalement de ce type n'a été porté à notre connaissance.
Aucune trace visible ou autre objet n'est remarqué sur les lieux.

La brigade de gendarmerie de _____ est située à environ quatre cents mètres (à vol
d'oiseau) du domicile de monsieur H . Aucun bruit anormal n'a été perçu par les militaires
présents à la caserne.

CLOTURE

Monsieur H ayant souhaité expliquer le phénomène qu'il avait vécu, et nous faisant
comprendre de manière implicite qu'il s'agissait pour lui d'un événement non-identifié et anormal,
nous rédigeons le procès-verbal.

N'ayant pu déterminer l'origine du bruit décrit, nous transmettons la procédure en l'état.

Fait à _____, le 25 octobre 2002.
L'enquêteur